

COMMUNE DE BRIGNAC
Séance du 16 décembre 2024



17 décembre 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation: 12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marina BOURREL

Présents : 6

Présents : Marina BOURREL, Laurent CHALVET, Gaëlle COLIN, Olivier PARRET, Laurence LEBLOND, Stéphanie SABLOS

Votants: 7

Représentés: Franck CREON par Olivier PARRET

Pour: 7

Excusés:

Contre: 0

Absents: Justin BOURREL, Alexandra CABEZAS, Mohamed-Salem KHAIZOURI, Philippe MOREREAU, Patrick SENEGAS, Cybèle ZAMARA-DIEZ

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Gaëlle COLIN

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14-11-2024 - DE_2024_58

Procès verbal de la séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre, à BRIGNAC, à 19 h 00, le conseil municipal de BRIGNAC, convoqué le 08 novembre 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Marina BOURREL.

Madame Marina BOURREL ouvre la séance et désigne un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Laurence LEBLOND

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Membres du conseil municipal :

Présents : Madame Marina BOURREL, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Monsieur Philippe MOREREAU, Monsieur Olivier PARRET, Madame Laurence LEBLOND, Madame Stéphanie SABLOS

Absents : Madame Alexandra CABEZAS, Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Excusés : Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI, Monsieur Patrick SENEGAS

Représentés : Monsieur Justin BOURREL

Le quorum est atteint. La séance peut se dérouler. Il est rappelé que le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Ordre du jour:

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17/10/2024

2/ Contrat de remplacement ATSEM

3/ Renouvellement contrat à durée déterminée – service technique

4/ Demande de subvention parking Bellevue auprès du Département

5/ DM – travaux en régie

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL SEANCE DU 17-10-2024 (DE 2024 53)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

2/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT DES AGENTS DES AGENTS INDISPONIBLES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-13 DU CGFP (DE 2024 54)

Madame le Maire expose pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser Madame le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Article 2 :

De charger Madame le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3/ PROLONGATION DE CONTRAT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT (DE 2024 55)

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler un agent contractuel pour faire face à un besoin de services ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE :

- Le renouvellement de cet agent contractuel dans le grade de agent technique territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin de services.

L' agent assurera des fonctions :

- d'agent d'intervention technique à temps complet du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, l'assemblée :

- ACCEPTE ce renouvellement
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION D'UN PARKING SUR LE LOTISSEMENT LE BELLEVUE (DE 2024 56)

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de création de parking sur le lotissement le Bellevue :

L'estimation de la dépense de l'opération s'élève à :	22 000 € 00 H.T.
- Subvention du Département sollicitée	17 600 € 00
- La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :	4 400 € 00 H.T.

L'assemblée délibérante,

- accepte le projet pour un montant estimatif de 22 000 € 00
- accepte le plan de financement présenté par madame le Maire,
- sollicite des subventions les plus élevées possibles de la part du Département,
- autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2025

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

5/ ANNULE ET REMPLACE DE 2024 57 DECISIONS MODIFICATIVES 2 - BUDGET 2024 (DE 2024 57A)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux en régie ont été comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section fonctionnement. En fin d'exercice, une opération d'ordre budgétaire permet d'intégrer les travaux en section d'investissement.

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

023 (042)	Virement à la section d'investissement	13051.91	
72 (042)	Production immobilisée		13051.91
TOTAL :		13051.91	13051.91
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 (040)	Installations générales, agencements	10316.90	
2188 (040)	Autres immobilisations corporelles	2735.01	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		13051.91
TOTAL :		13051.91	13051.91
TOTAL :		26103.82	26103.82

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

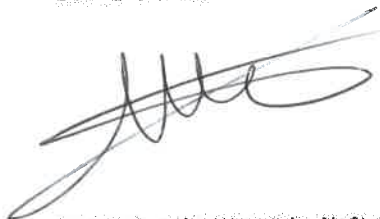
COMMUNICATION/QUESTIONS DIVERSES

- Intention d'adhérer au contrat collectif de prévoyance à 95% avec le CDG34 avec une participation de 15€/agent
- compatibilité du SCOT avec notre PLU
- convention de mise à disposition de parcelles d'Oliviers appartenant à l'Etat afin que les parents d'élèves puissent récolter les Olives et en contrepartie la commune s'engage à entretenir ces terrains
- Marché de Noël sur une journée, le 7 décembre 2024 avec Gospel à l'Eglise
- Repas des aînés le 13/12/2024
- réunion publique de la CC du Clermontois à Brignac le 19/11/2024
- Le Sillon - spectacle le 23/11/2024
- précision sur l'utilisation des réseaux sociaux - Madame le Maire demande à ses administrés de privilégier la communication directement auprès de l'accueil de la mairie

L'ordre du jour est épuisé, Marina BOURREL lève la séance à 19h27

Le secrétaire de séance,

Gaëlle COLIN



Le président de séance,

Marina BOURREL



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et affichage le 17 décembre 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par le biais de l'application informatique Télérecours : www.telerecours.fr